

Accompagnement VAE



CCI
Campus
Centre



OBJECTIFS

S'approprier la démarche et les outils de certification : référentiel d'activités, de compétences et d'évaluation, dossier de validation...

Auto-analyser pour formaliser ses expériences en lien avec les attendus du certificateur

Présenter son dossier lors de la session de certification (jury)



DÉROULEMENT

ETUDE DE L'OPPORTUNITÉ DE LA VAE ET ACCOMPAGNEMENT DANS LE MONTAGE DU LIVRET 1 / DOSSIER DE FAISABILITÉ

Prise en charge de cette étape par la CCI - Gratuit pour le candidat

- Comprendre les différentes étapes du parcours VAE
- Connaître la méthodologie du livret de recevabilité
- Identifier les possibilités de prise en charge financières à mobiliser

LE LIVRET 1 / DOSSIER DE FAISABILITÉ

C'est la première étape de votre démarche de VAE (Validation des Acquis de l'Expérience).

La demande de VAE est adressée au ministère ou à l'organisme qui délivre la certification. Vous ne pouvez déposer qu'une seule demande par certification et jusqu'à trois demandes pour des certifications différentes, au cours de la même année civile.

Vous devez identifier le diplôme en rapport avec vos compétences et votre projet professionnel. Il s'agit de choisir la certification qui correspond le mieux à votre expérience.

Pour faire votre demande de VAE. Vous pouvez :

- Soit compléter un formulaire de candidature (cerfa)
- Soit effectuer l'ensemble de votre demande en ligne sur France VAE si l'autorité responsable de la certification ou son organisme délégué a mis en place une téléprocédure.

Le dossier complet doit comporter :

- Les rubriques du formulaire renseignées : toutes les informations demandées sont nécessaires à l'instruction et au suivi du dossier,
- Les justificatifs demandés,
- Le cas échéant, les justificatifs de la dernière certification obtenue et des formations suivies en relation avec la certification visée ou pouvant justifier d'un niveau de formation,
- Les justificatifs spécifiques éventuels, nécessaires à l'examen de la demande de validation, fixés par l'organisme certificateur délivrant la certification professionnelle ou son organisme délégué.

Le dossier est déposé auprès de l'organisme certificateur selon des conditions qui lui sont propres. L'autorité ou son organisme délégué dispose de 2 mois à compter de la date de réception du dossier complet pour rendre sa décision.

ACCOMPAGNEMENT VAE (À PARTIR DE LA NOTIFICATION DE LA RECEVABILITÉ) – LIVRET 2 / DOSSIER DE VALIDATION

Phase 1 : Investigation du parcours

Présentation du déroulement de l'accompagnement et de l'évaluation

Analyse du référentiel de la certification et mise en lien avec l'expérience

Reconstitution du parcours professionnel et personnel

Identification des compétences et description des activités

Phase 2 : Élaboration du dossier

Aide à la formulation et à la mise en mots des activités décrites

Relecture du dossier rédigé par le candidat sur le plan de la pertinence et de la clarté des informations

Phase 3 : Préparation à l'entretien avec le jury

S'assurer de la compréhension des modalités de l'évaluation

Préparation à la présentation orale et/ou à la mise en situation professionnelle

Phase 4 : Entretien post-jury

En cas de validation partielle et en fonction des éléments transmis par le jury, quel dispositif mettre en place avec le candidat pour permettre d'obtenir les validations manquantes.

Le jury précise la nature des connaissances, aptitudes et compétences devant faire l'objet d'un contrôle complémentaire

CADRE RÈGLEMENTAIRE VAE :

La VAE a évolué en 2024

La Chambre de Commerce et d'Industrie est habilitée Architecte Accompagnateur de Parcours sur France VAE. Pour plus d'informations, consultez www.vae.gouv.fr

<https://travail-emploi.gouv.fr/la-validation-des-acquis-de-l'experience-vae>



Accessible aux personnes
en situation de handicap

Référent handicap : 02 54 53 52 05

PUBLIC – PRÉREQUIS

La démarche de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) est ouverte à toute personne, quel que soit son âge, sa nationalité, son statut professionnel ou son niveau de formation.

Toutefois, certains diplômes et certifications peuvent encore être soumis à l'exigence d'une année d'expérience.

DELAIS D'ACCÈS

L'accès à la VAE est soumis au délai d'acceptation des financeurs.

MÉTIERS VISÉS

Accompagnement sur les métiers suivants : administratif/assistantat, aide à la personne, commerce/vente/banque, formation/embedding, informatique, petite enfance, santé, social...

Pour les métiers non présents sur la liste, une étude de faisabilité sera étudiée dans un délai de 2 mois.

PÉDAGOGIE

L'accompagnement VAE repose sur une pédagogie individualisée et active, combinant analyse des expériences, méthodes participatives et outils structurants pour formaliser les compétences en lien avec le référentiel du diplôme. Simulations et mises en situation préparent efficacement le candidat à l'entretien oral devant le jury.

INTERVENANTS

Conseillers spécialisés et experts en accompagnement VAE (domaines spécialisés et domaine générale).

MOYENS ET OUTILS

Salles équipées pour les entretiens en présentiel (espace confidentiel, connexion internet, vidéoprojecteur, tableau, etc.).

Outils numériques : visioconférence (Zoom, Teams, etc.) pour les accompagnements à distance,

Supports de travail personnalisés : modèles de livret 2, référentiels de compétences, d'activités et d'évaluation de la certification visée,

MODALITÉS D'ÉVALUATIONS

Préparation au passage devant le jury d'évaluation et attestation de suivi de l'action de formation

DURÉE

De 24 heures à 48 heures (à définir au 1er entretien)

DATE FORMATION

À définir en fonction de vos disponibilités (plages horaires flexibles)

PRIX

95 € / heure

FINANCEMENT

Financement possible selon la situation et le statut. Le coût de l'accompagnement VAE peut être pris en charge par le CPF, l'entreprise, l'OPCO



CONTACT

EQUIPE EEC
DELPHINE BOSC
MÉLANIE FOUCHER
16 Place Saint Cyran
36 000 CHATEAUROUX
02 54 53 52 93
eec@indre.cci.fr

Siret : 183 600 014 000 17
N° d'activité formation : 2436P000136

